CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
(2015/2022)

PROTOCOLE
D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES
(2020/2022)

SOMMAIRE

I. Rappel du contexte 3

II. Le quartier prioritaire 4

III. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques 7

1. Les objectifs à améliorer 8
   - 1.1 L'objectif stratégique 1 8
   - 1.2 L'objectif stratégique 2 13

2. Le conseil citoyen « Les deux pins » 19

3. Une vigilance particulière pour le quartier du centre-ville 20

4. La gouvernance et les engagements des partenaires signataires 23

I. **Rappel du contexte** :

La Ville de Frontignan s'est engagée avec les partenaires signataires de la convention d'application territoriale et du contrat de ville 2015/2020, dans une démarche politique de la ville, à travers le pilier « Cohésion sociale » sur le quartier prioritaire « Les deux pins ».

Avec pour principal objectif de réduction des inégalités sociales, cette convention a permis la mise en place d'un cadre partenarial définissant les priorités partagées en matière de cohésion sociale envers le quartier prioritaire et de mise en cohérence des financements des différents signataires.

Dans ce contexte, l'Etat, la Région Occitanie, Sète Agglopôle et la Ville de Frontignan, disposent de crédits spécifiques « politique de la ville ». Le Conseil départemental et la CAF de l'Hérault, en complément des crédits spécifiques pouvant être alloués dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » participent quant à eux, sur la base de leurs crédits de droit commun valorisés dans les programmations annuelles.

La convention d'application territoriale a défini le cadre stratégique d'intervention du pilier « Cohésion sociale » au travers de quatre axes prioritaires : « Insertion sociale », « Éducation et soutien à la fonction parentale », « Prévention et médiation sociale », « Prévention de la délinquance et de la radicalisation ». Chacun de ces axes a fait l'objet d'une déclinaison autour d'enjeux opérationnels, sur la base d'une stratégie communale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté et d'accompagnement des familles. Cette stratégie, reconduite jusqu'en 2022 est consolidée par ce protocole d'engagements renforcés et réciproques qui vise à traduire la volonté de l'Etat d'adapter les politiques publiques au plus près des réalités locales et des enjeux locaux et ce, conformément à la circulaire du 22 janvier 2019.

II. Le quartier prioritaire :

Le quartier prioritaire « Les deux pins » est principalement constitué par de l'habitat social. On y dénombre 1240 habitants. L'identification de ce quartier prioritaire est fondée sur le critère unique de « faiblesse des ressources » défini par l'Etat (concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian).

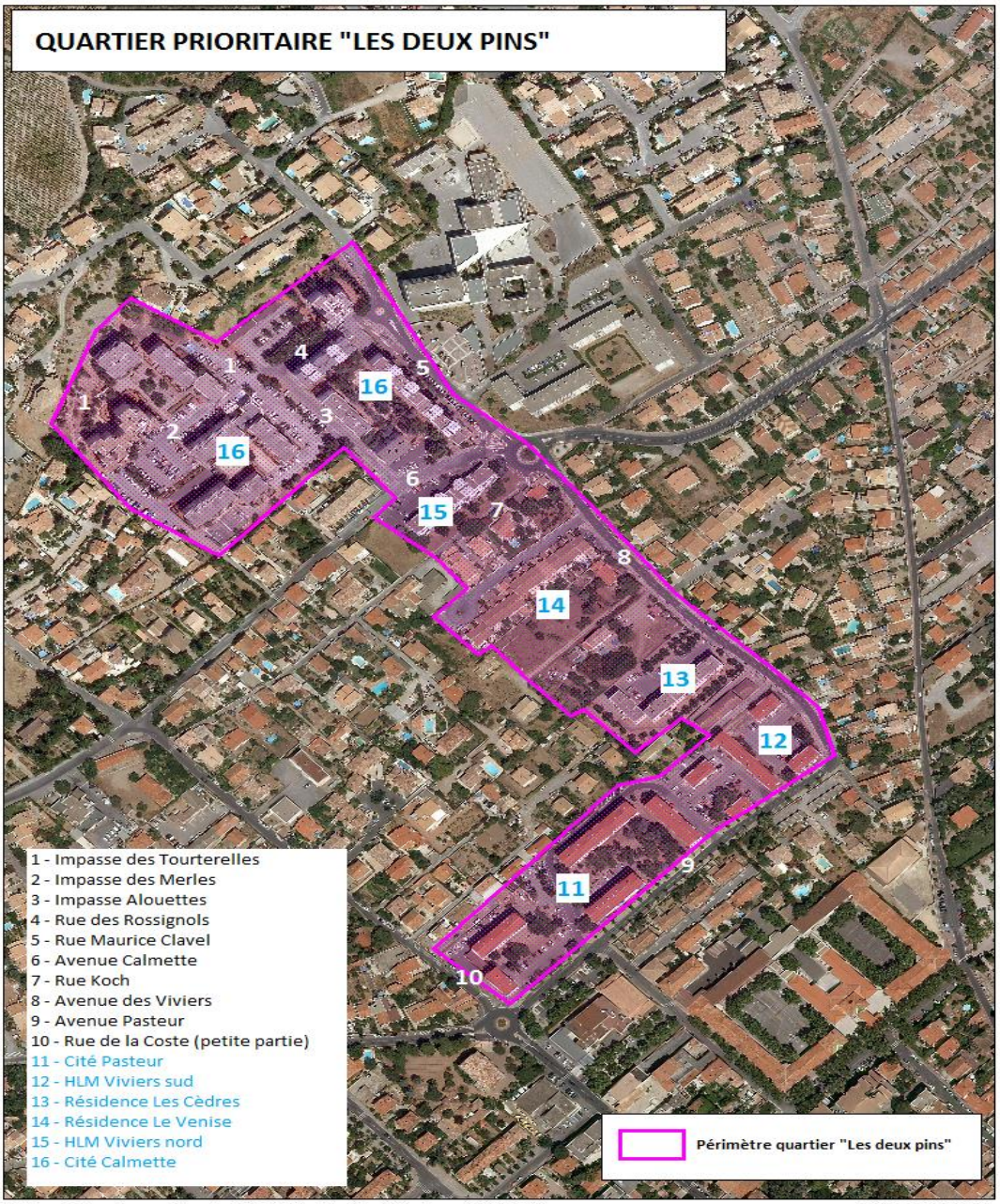

Pour développer une analyse plus globale de la géographie prioritaire du quartier « Les deux pins », il convient d'ajouter le « territoire vécu », véritable gage de mixité sociale du fait qu'il correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent et qu'il s'étend sur un zonage plus large que le secteur réglementaire.

Principaux équipements, lieux et acteurs locaux correspondants aux usages des habitants :
(territoire vécu)

- Le groupe scolaire Anatole France.
- L'espace Kifo.
- Les terrains synthétiques de foot.
- Les Gymnases Soubrier, Karabatic, Ferrari…
- La Maison de services au public.
- Le skate park.
- L'établissement multi-accueil collectif et familial « Félicie Ametller ».
- L'ALSH.
- L'ALP du mercredi.
- La Mission locale d'insertion des jeunes du bassin de Thau.
- Le service territorial des solidarités.
- Le CCAS.
- L'espace de vie sociale « Albert Calmette ».
- Le lieu d'accueil enfants parents.
- Les associations : Femmes en Languedoc Roussillon, APS 34, Planète Parents...
- Le Cinémistral.
- La médiathèque Montaigne.
- La maison des Séniors Vincent Giner.
- L'espace solidaire Muhammad Yunus.
- La Maison des loisirs créatifs.

Les effets des contractualisations :

Les effets positifs de la contractualisation dans le cadre de la convention d'application territoriale sont régulièrement évalués par les acteurs locaux et les institutions, lors des groupes de travail.

Depuis 1992, la Ville de Frontignan a affiché une volonté politique forte dans le domaine de la politique de la ville. Elle a été pionnière dans la mise en œuvre de dispositifs éducatifs et de prévention tels que le CEJ, le PEL, le PRE, le CLAS et le CLSPD, et plus récemment la CTG et le PEDT.

Cet engagement politique s'est traduit également par le positionnement d'une élue déléguée à la politique de la ville, à la réussite éducative et à la prévention de la délinquance.

Le caractère pérenne de cette démarche globale de contractualisation est incontestablement un vecteur de mobilisation du droit commun en direction des habitants du QPV et permet d'une part de réinterroger l'offre de services et d'autre part de développer des actions complémentaires au droit commun. En témoignent, des actions qui ont été mises en œuvre dans le cadre des programmations ou en complément de celles-ci (liste non exhaustive) :

- Créneaux sportifs réservés aux jeunes du QPV non licenciés sur les terrains synthétiques de foot, en semaine et pendant le week-end.
- Séjours scientifiques.
- Chantiers d'implication locale.
- Espace Kifo.
- Espace de vie sociale « Albert Calmette ».
- Contrats d'objectifs pour les associations sportives.
- Elaboration d'un projet urbain pour « le centre-ville ».
- Renforcement de la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant.
- Rénovation du skate park en associant des jeunes du QPV.

III. <u>Le protocole d'engagements renforcés et réciproques</u> :

Conformément à la circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 (pacte de Dijon, article 5), les contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2022, mais doivent être révisés par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, annexé à la convention d'application territoriale.

Ce protocole s'inscrit dans la continuité de la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan signée en 2015 (priorités, enjeux, engagements des signataires) et sur la base de son évaluation à mi-parcours, finalisée le 28 novembre 2018.

Ainsi, entre 2015 et 2017 parmi les soixante actions qui ont été réalisées par une quinzaine de porteurs de projets, pour un coût global de 1 818 252 euros, vingt-deux étaient nouvelles, ce qui témoignent chez ces partenaires d'une grande vivacité et de nombreuses facultés à s'adapter aux nouveaux besoins.

L'évaluation réalisée à mi-parcours a permis de synthétiser le travail de suivi mené lors d'instances participatives, réunissant les partenaires institutionnels, les acteurs locaux, les habitants, les services de l'Etat et de la Ville, avec l'implication des signataires de la convention d'application territoriale notamment aux cours des bilans annuels.

Les actions réalisées donnent des résultats probants tant au niveau du taux de fréquentation, qu'au niveau de la qualité des prestations avec des effets mesurables sur les bénéficiaires. Les groupes de travail créateurs d'intelligence collective ont permis une prise en compte plus fine des besoins, questionnant les acteurs locaux sur la pertinence de leurs interventions, visant la mobilisation et élaborant des stratégies d'actions partagées. Cette coordination se traduit par la mise en place de réunions d'instructions pluripartenariales de groupes de travail et doit perpétuellement s'adapter aux nouvelles orientations et attentes.

Cependant, malgré la qualité du travail mené par l'ensemble des acteurs et au regard d'une précarisation toujours plus forte des publics souvent aggravée par des situations de monoparentalité d'autant plus fragilisantes qu'il y a précarité économique et difficultés d'accès aux droits, les efforts en matière de lutte contre les inégalités sociales doivent être multipliés et renforcés que ce soit pour les publics jeunes ou adultes.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019/2022 réaffirme les engagements pris par les signataires de la convention d'application territoriale signée en 2015, ciblant le pilier « Cohésion sociale ». Il s'inscrit dans la continuité du travail engagé, en termes d'enjeux, de priorités et de mobilisation des politiques de droit commun au bénéficie du quartier prioritaire « Les deux pins » et de ses habitants.
Il conforte les quatre axes de la convention : « Insertion sociale », « Éducation et soutien à la fonction parentale », « Prévention et médiation sociale », « Prévention de la délinquance et de la radicalisation », et leurs objectifs stratégiques (cf. page 36 à 43 de la convention d'application territoriale).
Il prend en compte les deux axes d'amélioration mis en évidence lors de l'évaluation à mi-parcours : « Assurer aux habitants un accès équitable aux services » et « Conforter l'éducation et assurer aux familles un soutien à la fonction parentale ».

Le protocole permet de mobiliser les énergies locales autour d'axes d'amélioration jugés collectivement prioritaires, d'accompagner la dynamique de développement local, de recenser et de valoriser les politiques publiques de droit commun déployées par la Ville et les partenaires signataires.

1. Les objectifs à améliorer

1.1 L'objectif stratégique 1

L'objectif stratégique de la convention d'application territoriale : « Faciliter l'accès aux droits, aux pratiques, à la prévention de l'isolement ».

Priorité 1 : « Assurer aux habitants du QPV un accès équitable aux services »

Les actions développées dans le cadre des programmations ont permis de conforter des stratégies en matière d'accès aux droits, d'accès aux pratiques, d'éducation, de sécurité et de prévention. Elles ont contribué à faire régresser le sentiment de mis à l'écart et d'abandon ressentis par certains publics. Cependant, les habitants du QPV, notamment les plus fragilisés, sous utilisent les services, les dispositifs, ainsi que les actions proposées par les associations ou services de la ville. Certains « travailleurs pauvres » ne sollicitent pas les offres ou les aides sociales auxquelles ils pourraient prétendre.

La Ville bénéficie d'un tissu associatif riche, de multiples services et dispositifs, d'équipements sportifs, culturels, mais le durcissement des situations de précarité entraîne quelquefois l'isolement, le renoncement à l'accès aux droits. Le nombre croissant de femmes en situation de monoparentalité confrontées à des difficultés diverses est préoccupant (difficultés sociales, économiques, éducatives, conflictuelles au sein des couples séparées…).
Le taux de pauvreté du QPV est de 43,6 %. Le taux de déscolarisation des 16/24 ans est de 50% sur le quartier « Les deux pins » inférieur à celui du bassin de Thau qui est de 58%, avec une majorité de femmes sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat.
Une difficulté persiste pour « accrocher » les jeunes de plus de 18 ans.

La prescription vers les actions ou les activités de droit commun de la part des partenaires et opérateurs n'est pas toujours optimisée. Elle doit être renforcée par un travail continu avec les opérateurs et les institutions sur la mise en place d'objectifs de prescription dans une notion de parcours.

Les opérateurs et les acteurs locaux devront avoir une attention particulière pour les publics fragilisés et être « des leviers » pour « susciter » la participation par de l'information et de l'orientation. Cette démarche contribuera à faciliter la lisibilité de l'action publique, l'efficacité des actions ou services et la gestion des crédits publics.

Le travail de la médiation sociale de proximité doit être soutenu pour « aller vers » et diffuser l'information au plus près des publics vulnérables.

Les porteurs de projet seront incités « à aller vers » les publics du QPV et à réfléchir à leurs modalités d'accueil et de communication, afin d'optimiser la fréquentation.

- **Dans le domaine de l'accès aux pratiques :**

Les objectifs opérationnels à conforter :

- Rendre plus lisible l'offre existante afin de faciliter l'orientation et la prescription des publics du QPV éloignés de l'offre de services.
- Développer le travail en réseau des acteurs pour renforcer l'accès aux droits.
- Créer des passerelles entre l'offre de droit commun et les actions de la politique de la ville pour les publics du QPV.
- Maintenir l'offre existante culturelle et sportive.

Les projets structurants de droit commun mobilisés en faveur des habitants du QPV :

La création d'accueils de loisirs associés aux collèges (ALC) :

Fort d'un bilan prometteur sur l'activité du service jeunesse, la Ville doit faire preuve de stratégies ciblées pour maintenir un lien durable avec ceux qui sont âgés de 14 ans et plus.

Cette possibilité est offerte dans les collèges aux organisateurs d'accueil de loisirs via un nouveau dispositif appelé « Accueil de loisirs aux collèges » (ALC), dispositif semblable aux ALAE primaires (Accueil de loisirs associé aux écoles).

La mise en place d'un accueil de loisirs au collège « Les deux pins » situé dans le QPV permettra :

- d'établir et de renforcer le lien entre les jeunes et les professionnels pour assurer une continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire,
- de favoriser une pédagogie différenciée en fonction des compétences de chaque jeune,
- de permettre une intégration concertée dans le dispositif ALC des jeunes repérés par les partenaires socio-éducatifs.

Cet accueil de loisirs au collège, véritable lieu d'échanges et d'apprentissage, non formel, permettra de promouvoir la complémentarité des temps éducatifs et d'assurer une continuité dans l'accessibilité pour tous aux accompagnements multiformes.

Ce nouveau « service » facilitera le repérage des besoins des jeunes du QPV, et alimentera la réflexion sur le développement de l'offre de loisirs en direction des jeunes.

Le maintien des permanences d'accès aux droits (CIDFF…) et de la mission de présence sociale de proximité *(adulte relais)* dans sa fonction d'interface entre les habitants, les acteurs institutionnels et locaux.

La création de nouveaux lieux d'accès aux droits et aux pratiques :

De nouveaux lieux d'échanges et d'animations seront créés au sein desquels, à l'initiative de la Ville, des activités à destination du plus grand nombre et notamment des habitants du quartier prioritaire seront organisées. Il s'agira de la Maison des loisirs créatifs où seront regroupées, en un lieu spécialisé, diverses activités de loisirs créatifs et d'un nouveau gymnase où seront réunies diverses activités sportives et de loisirs favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.

Ces structures d'animation viennent en complément de l'Espace de vie sociale situé au cœur du quartier prioritaire « Les deux pins ».

Le développement de lien social familial et intergénérationnel par l'organisation de loisirs sera recherché.

Des interventions des directions « Sports et loisirs de pleine nature » et « Culture et fêtes et jumelage » :

Pour créer une dynamique territoriale en faveur de l'accès aux sports et à la culture, la Ville souhaite développer des projets partenariaux, tout au long de l'année, associant des associations locales. Les projets viseront à créer des passerelles avec l'offre sportive et/ou culturelle, dans une logique de familiarisation progressive des participants avec celle-ci. Cette démarche se traduit par des activités, des ateliers de sensibilisation et de création, des temps d'échanges conviviaux permettant la valorisation des savoir-être et des savoir-faire.

La mise à disposition gratuite de locaux, d'équipements et de créneaux sportifs (terrains de foot synthétiques, espaces fitness…) réservés aux jeunes non licenciés en semaine ou weekend a été initiée par le service des sports pour favoriser la pratique sportive.

La prise en charge d'une première licence pour les jeunes du QPV, pourra être étudiée par la direction des sports, dans le cadre d'un repérage pluridisciplinaire d'acteurs locaux.
Le coût de la licence ne doit pas être un frein à la pratique sportive.

- **Les actions des programmations annuelles :**

La création d'outils d'information à destination des publics du QPV sera développée, ainsi que les actions des associations locales ou des services pour accompagner les personnes en difficulté dans l'accès aux droits (permanences d'écrivain public, ateliers d'écriture…).

Les projets veilleront à renforcer l'accessibilité aux services et aux pratiques de loisirs.

Les actions d'accompagnement des publics dans l'apprentissage de la langue française, l'aide administrative, les activités culturelles, sportives, de loisirs mais aussi de temps d'échanges conviviaux intergénérationnels seront confortés.

- **Les indicateurs de suivi en complément de bilans annuels des porteurs de projets** :

- Moyens déployés en termes d'information (exemples : publication d'un guide, supports de communication…).
- Nombre de stage de qualité proposés.
- Nombre de collégiens fréquentant les accueils de loisirs des collèges.
- Augmentation du nombre de jeunes du QPV accompagnés dans le cadre de l'activité jeunesse.
- Evolution du nombre de permanences de proximité et nombres de personnes accueillies.
- Nombre d'orientations de public du QPV effectuées par l'agent de médiation (adulte relais) vers les dispositifs de droit commun et évaluation de leur pertinence.
- Evolution du nombre de structures et d'équipements sportifs crées.
- Part des femmes du QPV parmi les bénéficiaires des actions.
- Nombre de jeunes du QPV bénéficiant d'une aide à la prise en charge d'une première licence.
- Nombre de postes « Fonjep » créés.

- **Dans le domaine de la santé et du sport :**

- **Les objectifs opérationnels à conforter :**

- Privilégier la relation de proximité avec le public du QPV.
- Réduire les « poches d'inégalité » face à l'accès aux droits en renforçant l'accessibilité aux soins et aux démarches de santé.
- Intégrer la santé et le bien-être dans le domaine des activités physiques.

- **Les projets structurants de droit commun mobilisés en faveur des habitants du QPV :**

La complémentaire santé, « la e-santé », et l'élaboration d'un projet de « Maison de santé pluri professionnelles » :

Le CCAS a signé une convention avec « Actiom » et son dispositif « Ma commune ma santé » pour améliorer la couverture sociale santé, l'accès aux soins de tous et plus particulièrement des habitants les plus vulnérables. L'objectif principal est de lutter contre le renoncement aux soins pour des raisons financières. En lançant la complémentaire santé locale, la Ville mutualise les différents besoins des habitants pour permettre une véritable égalité d'accès aux droits.

Parallèlement la Ville s'ouvre à « la e-santé », elle propose en partenariat avec l'université de Montpellier, des Cafés du numérique. Avec des spécialistes, ces rendez-vous sont l'occasion de parler des nouvelles technologies qui changent déjà le quotidien et de répondre à toutes les questions dans une ambiance conviviale et accessible, dans le même objectif d'accès aux droits numériques mis en place à la Maison de services au public.

La Ville apporte son soutien à l'association « Coordination Santé Frontignan », constituée de professionnels de la santé libéraux dont le siège devrait être localisé à proximité du quartier prioritaire, afin de rapprocher les ressources de santé de droit commun et les populations fragilisées.

Proches de leurs patients et connaissant particulièrement le territoire et les difficultés d'accès aux soins, de prévention, les professionnels de santé de Frontignan ont proposé à la Ville de s'engager à leurs côtés, au travers de la création d'une « Maison de santé pluri professionnelles ».

La Maison de santé pluri professionnelles, projet innovant, a comme objectif principal de faciliter l'accès à tous aux soins, notamment des personnes en situation de précarité, en prenant en compte l'ensemble des problématiques de la commune. Le secrétariat de l'association assure actuellement les prises de rendez-vous des patients vulnérables ou précaires.

Dans le cadre de ce projet, des actions de prévention et missions de santé publique sont à l'étude.

« En forme en ville » :

La Ville encouragera les créneaux non compétitifs orientés vers une pratique sportive en lien avec la santé. Des groupes d'adultes bénéficieront d'un encadrement régulier pour la pratique sportive, dans un objectif de bien-être physique et psychique.

L'action « En forme en ville » portée par la direction des sports de la Ville, pour encourager la pratique sportive dans une approche de santé positive, de bien-être physique et psychique, propose aux adultes des séances sportives libres et gratuites au départ d'un espace public, à proximité du QPV. Ce lieu a été choisi suite au constat d'une population (quartier prioritaire/centre-ville) qui se paupérise.
Par ailleurs l'Espace de Vie Sociale poursuivra les actions initiées par et avec un groupe de femmes résidant majoritairement en QPV et qui consistent à sortir du quartier via une activité collective de randonnée permettant de développer du lien entre elles, de découvrir la ville autrement, et de travailler sur le mieux-être physique.

Dans l'avenir, l'action pourrait être enrichie par un duo « éducateur/infirmier » pour améliorer l'accompagnement des habitants les plus fragilisés.

- **Les actions des programmations annuelles :**

La création d'outils d'information, la communication des dispositifs existants et la mission de présence sociale de proximité (adulte relais) pour « aller vers » les publics du QPV seront encouragées.

Le développement d'actions de découverte et de pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs, pour les habitants du QPV, notamment les filles, sera encouragé.

Les actions de prévention pour permettre à tous et plus particulièrement aux habitants du QPV d'être acteurs de leur santé, d'améliorer l'accès aux droits et aux soins pour tous seront recherchés.

Les projets d'éducation et de promotion santé seront des vecteurs de bien être, de développement personnel et d'ouverture du QPV et des habitants sur la Ville. Les projets relatifs à la promotion de la santé par l'activité physique et une alimentation saine en direction de tous les publics devront être soutenus.

- **Les indicateurs de suivi en complément de bilans annuels** :

- Nombre de moyens déployés en termes d'information et de sensibilisation (campagne d'informations, numérique, supports de communication, guide…).
- Nombre d'orientations ou d'accompagnements des publics QPV effectués par l'agent de médiation (adulte relais) vers l'offre locale.
- Nombre de permanences du dispositif « ma commune/ma santé » et nombre d'adhésions au dispositif.
- Nombre de cafés numériques dans le cadre de « la e-santé ».
- Réalisation d'une Maison de santé pluri professionnelles à proximité du QPV (quartier vécu)…
- Nombre d'actions sport-santé.

1.2 L'objectif stratégique 2

L'objectif stratégique de la convention d'application territoriale : « Développer la continuité éducative, soutenir les parents dans leur rôle éducatif ».

Priorité 2 : « Conforter l'éducation et assurer aux familles du QPV un soutien à la fonction parentale ».

Les actions développées dans le cadre des programmations ont joué un rôle de relais en restaurant le dialogue entre les institutions et les familles et ce, afin de permettre l'expression de leurs besoins, de mieux connaitre leurs difficultés, tout en valorisant et confortant les parents dans leur rôle éducatif.

Certaines actions comme le PRE, ou encore les projets associatifs tels que ceux portés par Planète parents, ont participé à lutter contre la déscolarisation et l'échec scolaire en accompagnant les parents dans leur rôle éducatif.

Par ailleurs et afin de permettre l'accès de toute famille à l'offre de service municipale, et ce quel que soit sa situation financière, la Ville a institué une politique tarifaire adaptée aux revenus fiscaux et au nombre d'enfants dans le foyer.

Cependant, avec l'évolution sociétale, la famille devenant plurielle, multiforme et souvent recomposée, il va de soi que les images, les rôles et les fonctions qui se rattachent à la parentalité s'en trouvent profondément transformés.

Dans ce contexte, les femmes en situation de monoparentalité sont souvent confrontées à des difficultés notamment financières, éducatives…

Par ailleurs, les enjeux de soutien à la fonction parentale sur la Ville sont d'autant plus importants qu'elle compte un nombre élevé de couples avec enfants (36% à Frontignan en 2017 ; Sète 22%).

Cet enjeu éducatif est d'ailleurs crucial sur le quartier prioritaire « Les deux pins » qui se classe parmi les quartiers familiaux marqués par la précarité selon la typologie des quartiers prioritaires d'Occitanie.

Ainsi, la population couverte par la CMU, issue du quartier « Les deux pins » est importante (soit 34,3%), la part des familles à 100% des prestations sociales dans le revenu représentent 33,1% et le nombre de familles monoparentales en 2017 est de 23% dans le QPV.

Ces études chiffrées se traduisent sur le terrain par plusieurs constats de la part des acteurs locaux qui évoquent les problèmes de comportements de certains enfants qui ne respectent pas les règles fixées et sont parfois agressifs vis-à-vis des autres, de mères seules en difficulté dans l'éducation de leur enfant et de violences intra familiales.

Face à la complexité et à la pluralité des dispositifs existants et afin de les rendre encore plus efficients, il conviendra d'en offrir une plus grande lisibilité aux parents ainsi qu'aux jeunes. Par ailleurs, il sera important de renforcer les articulations ainsi que la circulation de l'information, relative à l'offre de services entre les partenaires.

La Ville portera une attention particulière aux enfants, aux jeunes, aux parents et aux familles en situation de monoparentalité notamment dans les périodes de crise au moment de la séparation. Les politiques éducatives de la Ville viseront prioritairement les publics fragilisés du QPV.

La parentalité restant un axe fort, une démarche visant à « aller au-devant » des parents pour les sensibiliser à l'intérêt des pratiques d'activités pour les enfants et jeunes sera encouragée.

Dans le domaine éducatif :

- **Les objectifs opérationnels à conforter :**

- Accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre locale.
- Agir en faveur de la réussite éducative.
- Développer les valeurs citoyennes à travers les pratiques sportive et culturelle.

- **Les projets structurants de droit commun mobilisés en faveur des enfants, des jeunes et des familles du QPV :**

« Le Plan mercredi » :

Le plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles permettant de proposer des activités de grande qualité le mercredi. Il est un accueil de loisir à forte ambition éducative pour tous les enfants.
L'Etat et la CAF accompagneront la Ville pour bâtir des projets éducatifs et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement de l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

La Ville s'est engagée dans ce dispositif dans le respect d'une charte de qualité, autour de 4 axes :

- Rechercher la complémentarité et la cohérence des différents temps de l'enfant.
- Assurer l'accueil de tous les publics (mixité sociale) et l'inclusion.
- Adosser les activités périscolaires aux richesses du territoire et assurer les liens avec les partenaires notamment le tissu associatif.
- Proposer des activités riches et variées dans une logique de parcours associant sorties éducatives et productions finales.

L'encadrement scolaire :

La Ville a doté les classes de maternelles de présence d'ATSEM à 100% du temps scolaire, afin de faciliter la collaboration éducative.

L'accueil des 14/17 ans (Espace kifo) :

Une convention entre le Ville et la direction départementale de la jeunesse et de la cohésion sociale pour l'accueil des jeunes 14/17 ans a été renouvelée. Elle favorise une approche structurante du jeune permettant d'inscrire chaque parcours spécifique, individuel ou collectif, dans une démarche d'accompagnement et d'accès aux loisirs.

Cette convention vise aussi à inscrire le jeune dans une démarche de responsabilisation individuelle ou collective autour de quatre principes :

- l'équité dans l'accès aux droits entendue comme non-discrimination,
- l'autonomie entendue comme facteur de développement personnel,
- la dignité entendue comme reconnaissance,
- la participation entendue comme engagement éducatif.

Le sport pour tous :

La Ville valorisera les associations sportives qui s'engagent dans une démarche de formation des jeunes licenciés.

L'engagement des associations sportives dans les actions citoyennes de la commune telles que les activités sportives encadrées dans le temps d'activités périscolaires, les activités sportives proposées pendant les vacances scolaires, les actions de la programmation annuelle, les manifestations municipales sera recherchée.

L'engagement citoyen :

La Ville sera sensible à l'intégration des jeunes dans le cadre du service civique leur permettant d'acquérir des valeurs citoyennes et professionnelles.

Des actions de formation en direction des agents municipaux :

Les actions de formation développées par la Ville viseront prioritairement les agents municipaux intervenant auprès des enfants et des familles afin de les professionnaliser sur la question de la parentalité.

Des formations communes aux agents de la communauté éducative pourront être étudiées afin de renforcer la cohérence éducative de par les échanges et la construction de réponses méthodologiques et pédagogiques communes.

- **Les actions des programmations annuelles :**

La création d'outils d'information à destination des publics du QPV sera développée.
Les projets d'accompagnement éducatif (CLAS, PRE…) par une approche bienveillante, valorisante contribuant à une reprise de confiance et les actions proposant des parcours associant pratique, découverte, rencontres, développant des dynamiques de soutien à la parentalité seront poursuivis.

Les actions permettant de renforcer le parcours éducatifs des enfants, le lien avec les familles et la présence sociale de proximité (agent de médiation) pour « aller vers » seront privilégiées.
La poursuite du soutien aux associations ou clubs dans leur fonction socio-éducative sera encouragée.

- **Les indicateurs de suivi en complément de bilans annuels** :

- Evolution du nombre de réunion avec les acteurs locaux pour une meilleure identification de l'offre locale.
- Nombre d'orientations et d'accompagnements effectués par l'agent de médiation (adulte relais) sur les dispositifs de droit commun.
- Nombre d'activités proposées dans le cadre du « Plan mercredi ».
- Evolution du nombre d'enfants habitant le QPV et fréquentant l'EAJE Félicie Ametller.
- Evolution de la participation des filles dans les activités ou actions politique de la ville.
- Nombre de formations à destination des animateurs municipaux.
- Nombre d'associations sportives s'engageant dans une démarche de formation des jeunes licenciés.
- Part des jeunes du QPV parmi les volontaires en service civique.

Dans le domaine de la parentalité :

- **Les objectifs opérationnels à conforter :**

- Accroitre la lisibilité de l'offre locale à destination des familles.
- Favoriser les liens entre les différents acteurs et familles.
- Contribuer à la mobilisation des familles en vue de leur investissement dans les projets.

- **Les projets structurants de droit commun mobilisés en faveur des enfants, des jeunes et des familles du QPV :**

La communication auprès des parents sera renforcée suite au diagnostic parentalité

La Ville souhaite renforcer les possibilités d'accompagnement des parents par une offre de soutien à la fonction parentale.

Création d'un « collectif parents » :

- Avoir des équipes formées à l'écoute et la communication avec les parents et les enfants : création d'un environnement non violent et empathique sur les temps péri/extra scolaires.
- Créer de nouveaux temps d'échanges avec les parents.
- Pérenniser la newsletter Parentalité Bassin de Thau et animer le réseau dans la même dynamique.
- Offrir un soutien parental via le net (projet en cours) : support le site et la page facebook de la Ville. Il s'agit de créer une boîte à outil pour les parents et un espace ressources et d'échanges.
- Créer des temps ressources pour les parents, pour du soutien, du conseil et de l'écoute (réflexion en cours).

L'objectif est d'apporter régulièrement, notamment auprès des familles du QPV, l'information sur l'activité du territoire autour du champ de la parentalité.

Suite « au diagnostic parentalité » effectué par « la coordinatrice parentalité » de la Ville, un plan d'actions est à l'étude.

L'Espace de vie sociale Albert Calmette :

Ce lieu de proximité situé au cœur du quartier prioritaire concourt à la politique d'animation de la vie sociale en développant à partir d'initiatives locales des services et activités à finalités sociales et éducatives.

La présence sociale de proximité :

La présence sociale de proximité assurée par l'agent de médiation (adulte relais) et les éducateurs de la prévention spécialisée est un levier pour « aller vers », « rentrer en contact » et une aide à l'insertion des jeunes et familles du QPV.

Des permanences du « Lieu d'accueil parents enfants (LAEP) » et du « Point écoute parents », à l'Espace de vie sociale :

Le LAEP est un espace de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de paroles qui favorise la rencontre et l'écoute entre parents et enfants de moins de six ans. Il accueille gratuitement et de manière libre des enfants accompagnés d'un adulte référent.

Le « Point écoute parents » est un lieu d'écoute et d'accompagnement aux familles sur des interrogations autour de l'enfant. Les parents viennent accompagnés (ou non) de leurs enfants dans un esprit de coéducation avec une psychologue, formée aux problématiques liées à la parentalité dans le cadre d'entretiens individuels et gratuits.

Un nouveau créneau du LAEP ainsi que la présence du « Point écoute parents » à l'Espace de vie sociale « Albert Calmette » situé dans le QPV, apporteront un accompagnement aux familles les plus vulnérables.

Le « Festiv' familles 34 » organisé par Panète Parents :

Un évènement récréatif, familial et solidaire avec pour objectif le renforcement de la mixité intergénérationnelle. Un temps privilégié où des enfants et des adultes de tous âges se rencontrent. Les différents partenaires solidaires de cette journée proposent des activités sportives et culturelles. Les familles du QPV participent à l'organisation et à l'animation de stands.
Un projet de développement de la manifestation est à l'étude.

Sport et famille :

La Ville valorisera les associations sportives qui s'engagent dans le développement d'une section féminine de leur discipline et qui donnent une place aux femmes dans leurs instances décisionnelles.

- **Les actions des programmations annuelles :**

La création d'outils d'information à destination des publics du QPV sera développée.

Les temps d'échanges conviviaux (espaces d'échanges parents enfants institutions, café des parents…), les actions de coéducation et d'accompagnement à la parentalité seront encouragées.

Les indicateurs de suivi en complément de bilans annuels :

- Moyens déployés en termes d'information.
- Evolution du nombre de temps de proximité effectués par l'agent de médiation.
- Nombre d'actions mises en place dans le cadre du « Plan parentalité ».
- Maintien de l'existant et créations de structures dans les QPV.
- Taux de fréquentation de l'espace de Vie Sociale.
- Nombre de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale situés en QPV.
- Part des mères du QPV parmi les bénéficiaires des actions.
- Nombre de lieux de proximité à finalités sociales et éducatives.
- Nombre d'associations sportives développant une section féminine.

2. Le conseil citoyen « Les deux pins »

Le rôle du conseil citoyen comme véritable relais de la parole citoyenne, contribuant à une meilleure lisibilité et connaissance de l'action publique au titre de la politique de la ville sur le QPV doit être encouragé.

Le conseil citoyen « Les deux pins » doit fournir une expertise partagée en garantissant l'expression des habitants dans leur diversité aux côtés des acteurs et associations.

Ce lieu d'expression doit être source de stimulation et d'encouragement, d'initiatives citoyennes.

Missions principales :

- Recueillir la parole des habitants.
- Retranscrire la parole des habitants, relais de la parole des habitants et la « faire remonter » à l'institution.
- Interface entre les habitants et les institutions.
- Personnes ressources pour informer les habitants.
- Participation aux instances du contrat de ville pour leur expertise du terrain.

Une représentante du conseil citoyen est présente dans les instances de la politique de la ville.

Pour les membres actifs, le conseil citoyen s'est focalisé sur la partie « observation », « organisation de temps conviviaux », « suivi » des programmations annuelles. Un travail doit être enclenché pour leur permettre d'être mieux repérés et reconnus par les habitants. L'Espace de vie sociale implantée au cœur du quartier prioritaire devrait dans l'avenir les aider à atteindre cet objectif.

Le conseil citoyen doit encore continuer à construire sa reconnaissance envers les habitants du QPV pour améliorer leur mobilisation et accompagner les opérateurs qui ont des difficultés pour les mobiliser. Cette mobilisation reste un enjeu fort pour le conseil citoyen.

Des représentants du conseil citoyen sont associés aux groupes de travail, à l'élaboration et à la mise en place de projets locaux dans le cadre de la convention.
La référente est présente au comité de lecture et de programmation, aux comités de suivis de la convention territoriale et au comité politique annuel de Sète Agglopôle.
La Ville de Frontignan s'engage à mettre à disposition des moyens techniques et financiers (communication, prêt de salle, logistique, prestations de service…).

Critères d'évaluation :

- Moyens déployés pour améliorer l'identification des membres.
- Evolution du nombre de membres actifs, membres « moteurs » au sein du conseil citoyen.
- Retour du questionnaire auprès des habitants du QPV.
- Evolution du nombre de temps d'échanges et moments de convivialité organisés par le conseil.
- Nombre de membres présents à certaines manifestations pour mieux se faire connaitre.
- Emergence ou pas d'une dynamique collective impliquant les habitants.

3. Une vigilance particulière pour le quartier du centre-ville

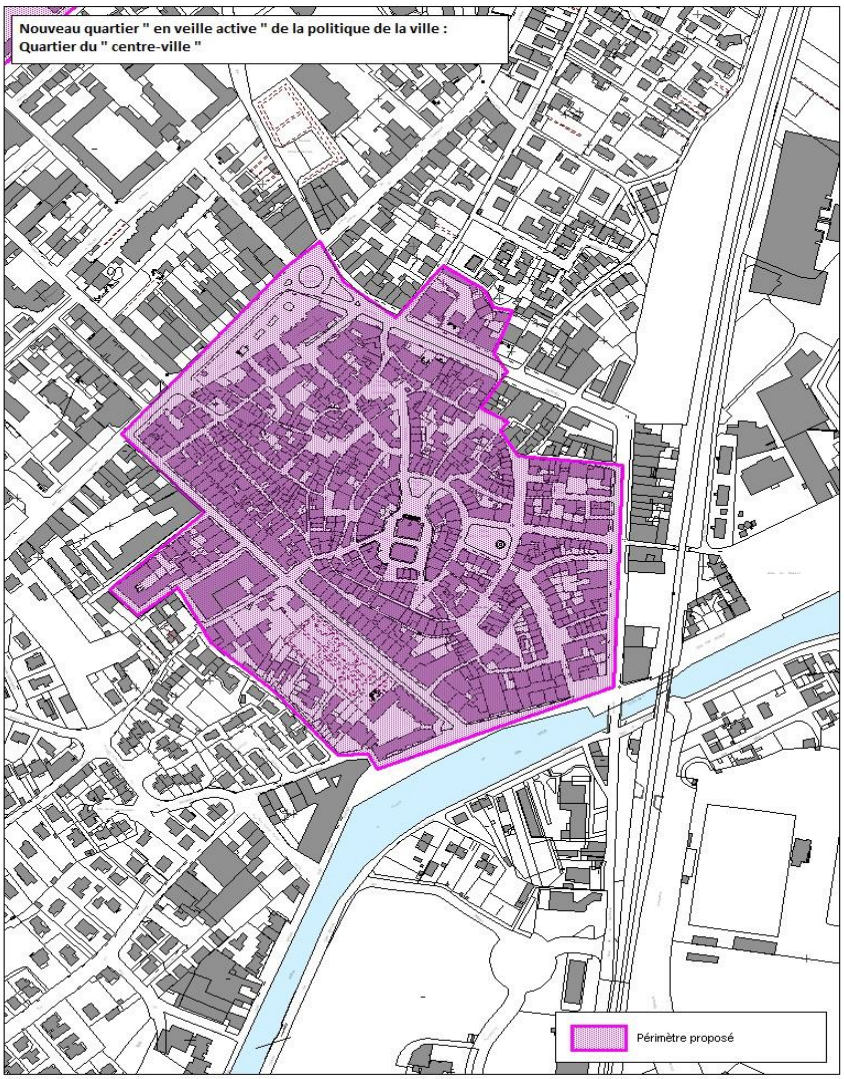

Mairie de Frontignan - Service SIG et Planification Urbaine - décembre 2014 Echelle : 1/3500e

Le centre-ville avec près de 2.000 habitants et 920 ménages (IRIS) concentre aujourd'hui l'attention de la Ville soucieuse d'enrayer un lent phénomène de paupérisation que connaissent certains centres anciens des villes de la Région.

Les indicateurs de précarité des habitants du quartier du centre-ville attirent plus que jamais l'attention de la Ville mais aussi des professionnels du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (CAF) et des associations locales.

Malgré cet état de fait, le quartier du centre-ville n'a pas été retenu en quartier prioritaire par l'Etat, en 2015.

L'observation de proximité permet de constater une dégradation des conditions de vie ces deux dernières années et qui confirme l'inquiétude des élus et des acteurs locaux.

Dans ce quartier, le nombre de familles en précarité qui cumulent des difficultés économique et sociale est toujours en augmentation. L'indice de chômage est alarmant avec un taux de 29%. Les jeunes sont les plus touchés par ce fléau avec un indice de chômage de 71% chez les jeunes de moins de 25 ans (cf. convention d'application territoriale).

Ce secteur concentre en effet des ménages à bas revenus avec une prédominance des personnes seules ou monoparentales. Dans ce quartier, on compte 13% de familles monoparentales y compris vivant avec leurs enfants de 25 ans et plus (cf. convention d'application territoriale).

La précarité croissante des publics et les violences familiales sont accentuées. Le public adolescent est de plus en plus difficile à intéresser.

Le centre-ville est le quartier où le sentiment d'insécurité est le plus fort, provoquant l'exaspération de certains habitants. Les conflits de voisinage ou conflits familiaux, les dégradations, les vols à la roulotte, les violences sur la voie publique sont en augmentation. Il existe des tensions entre les jeunes et les adultes, les actes d'incivilités augmentent et perturbent la tranquillité publique des habitants.

Dans ce secteur, plus de 55% des logements ont été construits avant 1946 et certains îlots nécessitent une intervention publique forte et coordonnée pour assurer leur réhabilitation (projets en cours : élaboration d'un « Projet urbain pour le Cœur de ville », « Contrat Bourgs-Centres Occitanie »).

On y constate un turn-over important lié à la présence de logements locatifs de faible qualité, étape d'un parcours résidentiel pouvant être chaotique, dans l'espoir de l'attribution d'un logement locatif social. Ces ménages côtoient également des habitants présents de longue date dans le centre ancien traduisant une certaine mixité intergénérationnelle.

La redynamisation du centre-ville est un enjeu majeur pour la Ville, afin d'enrayer le phénomène de paupérisation que connaissent certains centres anciens.

Les actions à venir :

La mise de place de la vidéo protection

Accompagnant sa volonté de déployer les nouvelles technologies numériques sur certains espaces publics comme par exemple le wifi public, la Ville souhaite aussi les mettre au service de sa préoccupation en matière de tranquillité publique, à travers le déploiement de caméras de vidéo-protection sur certains points stratégiques de son territoire.

La mise en place de la vidéo protection vient compléter les efforts déjà conduits par la Ville ces dernières années en matière de tranquillité publique comme le renforcement de ses effectifs de police et de prévention, la création d'une brigade de nuit, l'ouverture d'un poste de proximité à la Peyrade, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation, la création d'un observatoire citoyen de la tranquillité publique.

Répondant à une priorité identifiée par les services de police nationale et à celle des élus d'assurer une sécurisation la plus large possible du territoire et de ses habitants, notamment pour les faits de cambriolage et de vol en bande organisée, la priorité s'est portée sur l'installation aux entrées de ville de caméras dotées d'un système automatisé d'identification de plaques d'immatriculation des véhicules ainsi qu'au centre-ville de Frontignan et celui de la Peyrade. Une quarantaine de caméras seront installées courant 2019.

Le Contrat « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ».

Cette nouvelle politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement.

Le contrat Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2019/2021 signé en octobre 2019.

La mise en œuvre du projet de renouvellement urbain majeur pour la commune de Frontignan s'articule autour des enjeux suivants :

- La requalification de ses espaces publics.
- Le développement d'une action publique forte et coordonnée de requalification du centre-ville : espaces publics, attractivité commerciale, politique de lutte contre les logements dégradés, accès aux services publics, développement de lieux de culture et de pratiques sportives, mise en marché de logements locatifs sociaux ou de logements en accession sociale, rénovation des façades…
- Le développement des relations sociales, de lieux d'expression en agissant sur la qualité de vie pour relever les défis du « vivre ensemble » par la création de, nouveaux lieux d'échanges et d'animation : « Maison des loisirs créatifs » à proximité immédiate du QPV ; « Maison pour tous » sur le quartier de la Peyrade. Ces espaces favoriseront la participation citoyenne, les échanges et le vivre ensemble.

Un des enjeux majeur pour la commune réside dans la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain ambitieux s'appuyant d'une part, sur une mutation qualitative de ses espaces publics structurants et des friches existantes et, d'autre part, sur une intervention publique forte tendant à endiguer le processus de déprise de son centre-ville.

Le centre-ville assurant une fonction de centralité au service de la population, remplissant la fonction de pôle de services de proximité est intégré dans ce contrat.

4. La gouvernance et les engagements des partenaires signataires

La gouvernance :

Sur le territoire intercommunal, Sète Agglopôle est chargée de l'animation et de la coordination du Contrat de ville défini par un Contrat cadre. Sète Agglopôle assure la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences.

Le service « politique de la ville » de Sète Agglopôle exerce une fonction d'animation, de mutualisation, de coordination du Contrat de ville en étroite collaboration avec la « Direction des politiques contractuelles » de la Ville de Frontignan.

La gestion et la programmation administratives et financières des actions du pilier « Cohésion sociale » de la convention d'application territoriale sont gérées par la Ville de Frontignan s'articulant autour de groupes de travail techniques, de groupes de travail à thèmes, de rencontres avec les opérateurs, de réunions interservices, de comités annuels de lecture et de programmation, de comités politiques de programmation et de suivi.

L'organisation de la convention d'application territoriale s'articule autour de groupes de travail, de réunions avec les signataires, de rencontres avec les porteurs de projets, de comité d'appel à projet, de comité annuel de lecture et de programmation et de comité politique et de suivi.

La mise en place d'un outil de suivi est alimentée chaque année par les bilans des porteurs de projets, les témoignages de bénéficiaires pour une meilleure connaissance des actions mises en œuvre.

Une évaluation annuelle s'effectue de façon continue, permettant soit de reformuler, soit de confirmer les objectifs.

Les engagements des partenaires signataires :

Les signataires du protocole réaffirment leurs engagements pris dans le cadre de la convention d'application territoriale, au bénéfice du quartier prioritaire « Les deux pins ».

La Ville de Frontignan :

Une conseillère municipale a en charge la politique de la ville, la réussite éducative et la prévention de la délinquance.

La Ville souhaite poursuivre ses efforts en matière de « Cohésion sociale » et s'engage également à maintenir :

- Le développement des outils d'information à destination des publics fragilisés.
- La mise à disposition d'agents pour assurer les relations avec les différents partenaires signataires, l'instruction des programmations annuelles, le pilotage et l'animation des groupes de travail et des comités techniques et politiques, le suivi administratif, financier et opérationnel…

- L'accompagnement par le biais de la formation continue des animateurs qui interviennent sur les temps périscolaires.
- Le soutien aux projets partenariaux facilitant l'accès aux sports et à la culture.

- Une présence sociale de proximité pour « amener vers » les publics éloignés des services.
- Le développement de poste en service civique.
- La mise à disposition gratuite de locaux, d'équipements pour les associations.
- Une politique tarifaire visant à faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun.
- Les contrats d'objectifs avec les associations sportives pour promouvoir la pratique sportive.
- Des lieux structurants d'accès aux droits et aux pratiques et un dispositif d'animation de la vie sociale dans le QPV.
- Les actions favorisant l'égalité femmes-hommes.
- Les actions de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR, Plan local…).
- Des crédits spécifiques affectés aux programmations annuelles (enveloppe financière annuelle pour soutenir la programmation associative).
- Des crédits de droit commun sur l'ensemble des actions relevant du pilier « Cohésion sociale ».

L'Etat :

L'Etat sera présent en mobilisant les crédits spécifiques de la politique de la ville et les crédits de droit commun, sur le pilier « Cohésion sociale », en fonction des priorités retenues par les partenaires (voir tableau ci-joint).

Sète Agglopôle méditerranée :

Sète Agglopôle méditerranée apportera un soutien au titre de la Politique de la Ville et sur ses crédits de droit commun, au regard de ses compétences et de ses règlements d'intervention en vigueur.

Le Conseil départemental de l'Hérault :

Le Conseil départemental, chef de file en matière d'action sociale, interviendra sur ses crédits de droit commun, principalement dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'insertion, de la prévention et de l'accès aux droits. Il participera également à la politique jeunesse.

La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault :

La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault sera présente sur ses crédits de droit commun, notamment dans les politiques locales : enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale (voir tableau ci-joint).

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée :

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est signataire des 39 contrats de ville sur son territoire pour la période 2015-2020. Dans le cadre de la rénovation des contrats de ville et de leur prolongation jusqu'en 2022, la Région souhaite réaffirmer sa détermination à améliorer la qualité

de vie des habitants des quartiers défavorisés, assurer une plus forte équité territoriale, rompre l'isolement social, économique et spatial de ces quartiers, et renforcer leur ancrage dans la Ville pour qu'ils contribuent et bénéficient davantage des dynamiques de développement urbaines et régionales et ainsi s'inscrire dans le partenariat avec l'Etat et les collectivités locales concernées.

Pour ce faire, la Région s'appuiera sur la mobilisation de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, ainsi que sur des crédits du droit commun régional.

Dans le cadre du nouveau dispositif régional de soutien aux associations, adopté à la CP du 13 octobre 2017, la Région accompagnera les projets permettant le développement social et économique des quartiers prioritaires, l'égalité des chances et l'accès au droit pour tous. Ainsi, seront accompagnées les actions intervenant dans des champs sectoriels qui correspondent à des compétences ou priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, soutien à la scolarité et parentalité, jeunesse, insertion par la culture et par le sport, santé, lutte contre les discriminations…. La Région sera attentive aux actions d'envergure départementale/régionale ou aux actions structurantes/mutualisées et/ou aux actions innovantes. Ces différents types d'actions pourront bénéficier d'une aide régionale bonifiée.

Les actions intervenant dans les champs sectoriels suivants devront quant à elle relever prioritairement de financements du droit commun régional : lutte contre l'illettrisme, prévention du décrochage scolaire.

La Région accompagnera également la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018).

S'agissant du soutien à la dynamique entrepreneuriale et repreneuriale, la Région Occitanie souhaite poursuivre son soutien à l'écosystème permettant d'accompagner les créateurs-repreneurs-cédants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur les différentes phases de la création-transmission-reprise d'entreprise. Ce soutien à pris la forme d'un appel à projets en 2018 et 2019.

Enfin au titre de l'habitat et du cadre de vie, la Région soutiendra les territoires en rénovation urbaine et sera signataire des conventions de NPNRU. Cet engagement a été approuvé lors de l'assemblée plénière du 22 juin 2018 puis de la commission permanente du 20 juillet 2018 adoptant 3 dispositifs spécifiques venant compléter les interventions de droit commun (en particulier sur le soutien à la reconstitution de logements locatifs sociaux). Ces dispositifs concernent : l'aménagement et la qualification des espaces publics, la création d'équipements publics d'intérêt local, le soutien aux activités économiques de proximité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation de la Région (2018-2021), ainsi que de la politique bourgs-centres.

De par sa philosophie et son contenu, le protocole d'engagements renforcés et réciproques, de la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan prend en compte les engagements du Pacte de Dijon, les orientations des partenaires signataires de la convention d'application territoriale et de la Ville de Frontignan.

L'implication des partenaires signataires dans l'évaluation à mi-parcours de la convention et le protocole d'engagements renforcés et réciproques permettent de développer une approche plus globale et concertée, accentuant la mobilisation de tous. Cette volonté vient renforcer le pilier « Cohésion sociale » assurant la pertinence des projets engagés et à venir.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques de la convention territoriale de la Ville de Frontignan 2019/2022 s'appuie sur l'ensemble des fiches actions de la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan, avec une attention particulière sur deux objectifs stratégiques qui sont « L'accès aux droits pour assurer aux habitants un accès équitable aux services » et « L'éducation et le soutien à la fonction parentale ».

Le protocole s'engage aussi dans une politique intégrée de renforcement de l'égalité femmes/hommes permettant de coordonner des actions sur tous les axes de la convention conformément à la volonté de l'Etat. Il permet d'adapter les politiques publiques au plus près des réalités et enjeux locaux.

L'ensemble des signataires de la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan 2015-2022, du contrat de ville, sont invités à signer ce protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Fait le

Le Préfet de l'Hérault

Monsieur Jacques WITKOWSKI

La Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée

Monsieur François COMMEINHES
Président

La Ville de Frontignan

Madame Marie-Ange PALAMARA
Conseillère municipale déléguée à la politique de la ville, à la réussite éducative et à la prévention de la délinquance

Le Conseil Départemental de l'Hérault

Monsieur Pierre BOULDOIRE
Premier vice-président

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault

Monsieur Thierry MATHIEU
Directeur

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Madame Carole DELGA
Présidente